

Questions orales

demandé à la GRC, à ce moment-là, de regarder spécialement l'éventualité ou la possibilité que des gens aient pu profiter de la diffusion de ce document budgétaire. C'était responsable de le faire, et ce que j'ai mentionné hier, c'est exactement cela, je n'ai fait que répéter que depuis le début, nous avons demandé à la GRC de revoir tous les aspects de cette affaire, et particulièrement la possibilité que des gens aient pu en profiter. Et nous avons donné une réponse qui était complète, claire et précise, et qui m'avait été transmise par le Commissaire de la GRC, hier. Alors, cela m'apparaît très clair.

LES DEUX FUTTES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, le solliciteur général essaie de se «ravalier». Hier, il nous a dit que dès le début la Gendarmerie royale du Canada enquêtait sur deux fuites. La première, celle qui a été vue au réseau Global, et la deuxième, qui a rapport avec la compagnie de Toronto.

Je veux savoir si, dès le début de l'enquête, le mercredi soir, tôt en soirée, comme vous nous l'avez dit, la GRC connaissait ces deux fuites-là. Je veux savoir du solliciteur général pourquoi le jeudi, le ministre des Finances, le premier ministre et le solliciteur général eux-mêmes, n'ont fait référence qu'à une fuite, celle de Global? Pourquoi ont-ils menti effrontément à la Chambre ce soir-là?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je trouve le commentaire de mon collègue inapproprié. Je vais simplement me référer au compte rendu officiel des *Débats* d'hier, à la page 1912, et mon honorable collègue en a fait la lecture. Et je cite:

Monsieur le Président, comme vous le savez, la GRC enquête sur cette grave affaire. Le Commissaire de la GRC m'informe que depuis le début, l'enquête porte aussi sur la situation dont il est question dans ce reportage. Il me dit également que jusqu'à maintenant, rien n'établit qu'on ait tiré profit de la connaissance anticipée du Budget. L'enquête se poursuit et il ne conviendrait pas que l'on en dise davantage sur cette affaire.

C'est très clair, et je pense qu'il y a une nuance importante en ce qui a trait à la référence que l'honorable député a faite, monsieur le Président.

[Traduction]

LES DÉCLARATIONS DES MINISTRES—LA DIVERGENCE D'OPINIONS

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Hier, le ministre de la Justice a admis qu'il y a eu peut-être des fuites nombreuses. La citation exacte est la suivante: «... Quel que soit le nombre de fuites.»

Une voix: Qui a dit cela?

M. Martin: Le 27 avril, le ministre des Finances a déclaré:

... la fuite en question n'est attribuable ni à de la négligence ni à des mesures de sécurité insuffisantes. . .

Étant donné que le ministre de la Justice estime manifestement qu'il y a eu négligence dans cette affaire, autrement comment saurait-il qu'il y a eu de nombreuses fuites, je demanderais au solliciteur général lequel des deux ministres a raison?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je ne peux pas répéter ce que j'ai dit hier et, si vous avez écouté ce que j'ai déclaré il y a quelques minutes, comme vous le savez, monsieur le Président, la GRC enquête sur cette affaire.

Une voix: On essaye d'étouffer l'affaire.

M. Blais: C'est une affaire grave. Le commissaire de la GRC m'a informé que l'enquête a englobé dès le début le reportage auquel on a fait allusion. Il m'a également informé que jusqu'à présent rien n'indique que quel qu'un ait tiré profit de la fuite du budget. C'est très clair en français et en anglais.

LA PRÉSUMÉE DISSIMULATION

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, je n'ai pas demandé si on en avait tiré profit. J'ai demandé pourquoi il y avait une divergence d'opinions manifeste entre le ministre des Finances et le ministre de la Justice. Lequel des deux va-t-il désavouer? Autrement dit pourquoi essaye-t-on de cacher la vérité? Le vice-premier ministre sait qu'il n'a aucune raison de ne pas répondre à cette question. Elle ne nuit en aucune façon à l'enquête de la GRC. Il a demandé hier une enquête sélective de la GRC. Il n'y a qu'une question soulevée devant la Chambre. Vous discréditez la Chambre. Pourquoi essayez-vous d'étouffer l'affaire?